

OPCVM de droit français

VEGA PATRIMOINE ISR

RAPPORT ANNUEL

au 28 juin 2024

Société de gestion : **VEGA Investment Managers**

Dépositaire : **CACEIS Bank**

Commissaire aux comptes : **Deloitte & Associés**

Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	7
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	11
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	12
2. Engagements de gouvernance et compliance	14
3. Frais et Fiscalité	23
4. Certification du Commissaire aux comptes	24
5. Comptes de l'exercice	29
6. Annexe(s)	61

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Performance Juin 2023-Juin 2024

Part RC (FR0007371810) : + 5,45%

Part RD (FR0000444549) : + 4,75%

Part I (FR0012007003) : + 6,16%

Part NC (FR0013346343) : + 5,8%

Part ND (FR0013346350) : + 4,77%

Part PC (FR0013526480) : + 5,63%

Contre l'indice de performance composé (45% CAC 40 DNR +30% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis+25 % EONIA OIS) sur la période : + 3.74%.

Conjoncture :

Les marchés actions mondiaux se sont correctement comportés durant le 2e trimestre 2023, particulièrement outre-Atlantique où les indices US ont affiché une progression solide qui a marqué une rupture vis-à-vis de la surperformance des actions européennes observée depuis le début 2023. Parmi les principaux faits au sein de la sphère actions, nous avons pu noter l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle qui a porté l'ensemble du secteur technologique (performance trimestrielle de +15.2% pour le Nasdaq). Par ailleurs, le durcissement monétaire a été poursuivi par les grandes Banques centrales malgré le constat d'un fléchissement de la dynamique économique (hausse de 25 pb des taux directeurs par la Fed, de 50 pb en deux temps par la BCE).

Les Bourses mondiales ont entamé le 3e trimestre dans la continuité de la hausse, portées par des données macroéconomiques d'abord satisfaisantes et des publications de résultats d'entreprises favorables au titre de l'exercice clôt à fin juin. Les difficultés ont réellement débuté en août avec des déceptions sur les données en provenance de Chine où les statistiques ont traduit un ralentissement durable à la fois dans les secteurs manufacturiers et des services. Cela a contraint le Politburo à annoncer un soutien par relance budgétaire en vue de stimuler la consommation des ménages. Les inquiétudes se sont également concentrées sur le secteur immobilier du géant asiatique qui a dû faire face à une augmentation des défauts de promoteurs. Au cours du dernier trimestre, l'écart observé entre les dynamiques de croissance de part et d'autre de l'Atlantique a continué de se creuser avec une contraction du secteur privé qui s'est accentuée en zone euro tandis que le PIB américain progressait plus vite que prévu au 3e trimestre (+4.9% contre +4.3% estimé). Ces données mitigées, ainsi que la poursuite du ralentissement de l'inflation, ont conduit la BCE à maintenir ses taux directeurs inchangés après dix hausses consécutives. De la même manière, les investisseurs ont estimé que le pic du resserrement monétaire avait été atteint aux Etats-Unis dans un contexte là aussi de désinflation. Le sentiment général des investisseurs à l'égard des actions s'est largement amélioré à partir de novembre, au point de faire refluer la volatilité à son niveau le plus faible depuis janvier 2020.

1. Rapport de Gestion

Malgré une conjoncture économique américaine qui a continué de surprendre par sa résilience en décembre (créations d'emplois supérieures aux attentes, taux de chômage en reflux à 3,7%, solidité des indicateurs d'activité), la Fed a adopté une posture accommodante au travers de ses dernières projections. L'institution monétaire US a laissé entrevoir un ralentissement plus marqué de la croissance (1,3%) et de l'inflation (2,4%) en 2024, ouvrant ainsi la voie à des baisses de taux directeurs plus précoces. Le déflateur PCE, publié en fin de mois en deçà du consensus (-0,1% pour novembre), a permis d'affermir ces perspectives. En zone euro, la BCE n'a pas évoqué d'inflexion monétaire en dépit d'une semblable révision baissière de ses anticipations d'inflation, une première depuis la période de pandémie. En conséquence, les taux souverains ont accéléré leur repli tandis que les marges de crédit se sont resserrées. L'attrait pour les actifs risqués a été confirmé dans les principales zones, à l'exception notable de la Chine où les indices actions ont poursuivi leur repli sur fond de crise immobilière suscitant une forte défiance de la part des agents économiques.

Le premier trimestre 2024 s'est inscrit dans la continuité de la fin d'année précédente avec l'atteinte de nombreux records historiques sur les principaux indices actions, dont le CAC 40 qui a franchi la barre symbolique des 8,000 points. Les investisseurs ont tenté d'ajuster tout au long de la période leurs prévisions de baisses des taux directeurs des Banques centrales qui ont laissé, pour la plupart d'entre elles, leur politique monétaire inchangée avec des premiers assouplissements monétaires prévus aux alentours de juin. Les indicateurs d'activité ont globalement traduit une résilience de l'activité, notamment outre-Atlantique, tandis que la désinflation, moins rapide qu'attendu, s'est heurté à certains foyers de résistance. En février, les investisseurs ont salué les résultats des entreprises américaines liées encore une fois au secteur de l'IA, ce qui a entraîné le Nasdaq au-delà du seuil des 16,000 points malgré de nouvelles tensions sur les taux longs. Parmi les sociétés attendues, Nvidia a rassuré sur sa capacité à adresser une demande exponentielle en affichant un chiffre d'affaires trimestriel quasiment multiplié par quatre en l'espace d'un an pour un taux de marge nette porté à 56%. L'attrait pour ces valeurs, ainsi que les surprises positives émanant des sociétés industrielles ou du luxe (Michelin, Air Liquide ou encore Hermès en France), ont aiguisé l'appétit pour l'ensemble des actifs risqués.

Courant mars, les réunions des Banques centrales ont majoritairement débouché sur un statu quo de leurs politiques monétaires. Si la Réserve fédérale (Fed) a répondu aux attentes en laissant ses taux directeurs inchangés, les investisseurs ont apprécié le maintien de ses projections de baisses de taux (dot plot) d'ici la fin d'année, à hauteur de 75 points de base (pb). De même, la Banque Centrale Européenne (BCE) a laissé entrevoir un premier assouplissement en juin, craignant « d'ajuster la politique monétaire trop tardivement ». A rebours de la tendance générale, la Banque du Japon (BoJ) a mis fin aux taux négatifs en arrêtant, dans le même temps, son contrôle des taux longs. Ces postures globalement attentistes se sont accommodées de publications économiques traduisant la résilience de la zone américaine, à la fois au niveau de son marché du travail, des indices d'activité PMI et des données d'inflation.

Les marchés actions européens ont largement sous-performé leurs équivalents américains durant le deuxième trimestre de 2024. La divergence a été causée par deux principaux facteurs : d'un côté, les indices US ont enregistré de nouveaux records historiques grâce à l'attrait croissant des investisseurs pour les valeurs du secteur technologique et à une détente ponctuelle des marchés obligataires ; de l'autre, le risque politique a fait son grand retour avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale française à la suite de résultats défavorables au parti gouvernemental lors des élections européennes, ce qui a entraîné le recul de l'ensemble des places boursières de la zone euro. En fin de trimestre, nous avons pu noter la décision de la Banque Centrale Européenne (BCE) d'engager un nouveau cycle de baisse des taux directeurs.

1. Rapport de Gestion

Troisième trimestre 2023 :

L'exposition actions du fonds ressort en légère sur exposition à fin septembre, à 47,5%. Sur le trimestre, la performance de la poche actions ressort un peu en retrait de celle de son indice de référence, à environ -4%. La forte hausse des rendements obligataire souverains a pénalisé nos expositions sur les valeurs de croissance, en particulier sur le segment technologique (ASML et Dassault Systèmes). Dans le même temps, notre sous-pondération sur le secteur de l'énergie (TotalEnergies) nous a également desservi. Les principaux contributeurs positifs à la performance du fonds ont été GTT, Safran et RELX tandis que ASML, Porsche AG et Amadeus IT ont contribué négativement.

Au cours du trimestre, nous avons initié une nouvelle position sur Novartis dans la santé tout en renforçant les pondérations de RELX dans l'édition, Vopak dans les infrastructures de stockage de produit pétroliers et industriels et BNP Paribas dans le secteur bancaire. A l'inverse, nous avons soldé nos positions en Intertek, spécialisé dans les analyses et les tests en laboratoires, et pris des profits sur Safran dans l'aéronautique ainsi que sur la banque espagnole CaixaBank.

Au sein de la poche obligataire, l'inversion très prononcée des courbes de taux nous a incités à privilégier les échéances intermédiaires, autour du 5 ans, au détriment du long terme. Par ailleurs, nous avons effectué quelques arbitrages pour saisir des opportunités de rendement particulièrement attractives. Dans le détail, nous avons cédé nos positions courtes sur l'Italie (échéance 2025 et 2026), le Crédit Agricole (2025) et Santander (2026) ainsi que nos lignes, devenues « trop chères », de Pernod Ricard et de Suez (2028), pour investir sur CaixaBank (call 2028), Volkswagen et Société Générale (2029). Nous avons également allongé la duration sur l'émetteur Mediobanca et avons accompagné la hausse du rendement du Bund en effectuant des achats tactiques de son contrat futur.

Quatrième trimestre 2023 :

L'exposition actions du fonds fin décembre ressort à 48%, surexposée de 3 points. Au cours du trimestre nous avons renforcé notre exposition actions qui a culminé à près de 50% courant décembre.

La baisse des taux d'intérêts a été positive pour le fonds qui a bénéficié à la fois de la surperformance de la poche actions et de nos choix d'allocation privilégiant le crédit et les actions.

Sur la poche actions nous avons réalisé quelques arbitrages, nous avons ainsi soldé notre position en Caixa Bank au profit de BNP dans les financières, réduit Astrazeneca dans la santé au profit de Novartis. Nous avons également allégé Total Energies, après son bon parcours depuis cet été. A l'inverse Michelin, Air Liquide et Veolia Environnement ont été renforcées. Les principaux contributeurs à la surperformance ont été : ASML, Dassault Systèmes et EDP Renovaveis, tandis qu'Astrazeneca, Porsche AG et Edenred ont pesé sur la performance.

La tension sur les taux et sur les spreads de crédit a été l'occasion d'arbitrer des lignes courtes et/ou peu rémunératrices (BNP 2025, Terna 2027, Pernod 2028) au profit d'emprunts flirtant avec des taux de rendement de 6% (Valeo 2029, CNP 2033/2053) ou les dépassant (Sogesa 2033/2044). Par ailleurs, nous avons profité de la volatilité sur les échéances longues pour effectuer des opérations tactiques d'achat et de vente sur le contrat futur Bund.

1. Rapport de Gestion

Premier trimestre 2024 :

Le fonds a bénéficié de son exposition sur les actions, qui a oscillé entre 52% et 45% (neutralité) au cours de la période. Les révisions des anticipations de croissance économique aux Etats-Unis et une relative confiance des entreprises pour l'année en cours ont porté les marchés actions en ce début d'année alors que les banques centrales ont confirmé que les baisses de taux directeurs devraient intervenir à partir du milieu de l'année.

Au sein de la poche actions, nous avons initié une position dans les services aux collectivités avec l'allemand E.ON, leader européen des réseaux de distribution d'électricité, au détriment du portugais EDP Renovaveis. Nous avons renforcé nos positions dans l'industrie au travers d'achats en Atlas Copco, spécialiste des compresseurs, Knorr Bremse, leader des systèmes de freinage pour les trains et les poids lourds, et Airbus. Nous avons également accru notre exposition au secteur de la chimie en investissant sur Arkema, actif dans la chimie de spécialité, et IMCD, distributeur de produits chimiques. En contrepartie, nous avons réduit notre exposition sur le secteur des technologies en fin de période avec la cession de Amadeus IT et les allègements sur STMicroelectronics et Dassault Systèmes. Sur la partie Taux, nous maintenons la sensibilité taux de la poche obligataire à un niveau équivalent à celui de son indice de référence dans l'attente de baisses de taux directeurs en zone euro et aux Etats-Unis. Sur opportunité, nous avons participé à l'émission BPCE subordonnée 2036 tout en renforçant nos positions sur les émissions perpétuelles Telefonica et Iberdrola ainsi que sur les dettes séniores Lloyds Bank, CNP Assurances et Intesa Sanpaolo, qui affichent des rendements actuariels compris entre 4,50% et 5,25%. A l'inverse, nous avons cédé des lignes devenues trop peu rémunératrices (SUEZ 2028, Volkswagen 2029) ainsi qu'une émission subordonnée de CNP Assurances, une AT1 de la Banque Postale et l'obligation convertible Soitec.

Deuxième trimestre 2024 :

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de -3,17% au deuxième trimestre contre -3,22% pour son indicateur de référence. Malgré une bonne saison de publications, les actions européennes ont été pénalisées par l'incertitude entourant l'issue des élections législatives françaises. Dans ce contexte, l'exposition action du fonds est restée proche de la neutralité pour s'établir à 46,5% en fin de trimestre. Au sein de la poche, notre principal mouvement a été d'accentuer son profil défensif en repondérant le secteur de la santé, par le biais d'achats en Sanofi et Novartis, et celui des services aux collectivités via E.ON et Veolia Environnement. Parallèlement, sur des faiblesses de marché, nous avons renforcé quelques valeurs, comme Saint Gobain et Vinci, et avons arbitré partiellement le motoriste aéronautique Safran en faveur d'Airbus. A l'inverse, nous avons réduit notre exposition à STMicroelectronics, Arkema et Pernod Ricard. L'attractivité des taux perdurant, nous avons graduellement renforcé la part des obligations, qui représente dorénavant légèrement plus de 50% du fonds. A la faveur de tensions passagères qui ont porté le rendement du Bund au-delà de 2,65% fin mai, nous avons participé aux émissions primaires EDP 2030 et Barclays 2031, sur la base de taux actuariels proches de 5%. Avant cela, nous avons également souscrit à l'émission primaire Terna 2030, labellisée verte comme celle d'EDP et affichant un rendement actuariel de 4,80%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AIRBUS SE	7 178 774,23	2 224 512,59
SANOFI	5 564 221,69	2 645 387,50
TOTALENERGIES SE	162 918,00	7 457 410,61
SAFRAN SA	610 769,00	6 696 344,11
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1 741 808,39	4 812 582,32
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.8% 15-04-26	0,00	6 099 419,00
SG 4.75% 28-09-29	4 874 667,00	890 205,84
BNP PARIBAS	2 469 262,28	3 106 289,42
SOCIETE GENERALE SA	3 171 975,50	1 374 576,70
AIR LIQUIDE SA	2 072 803,57	2 263 935,67

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

01/01/2024 :

- Précisions des limites de l'approche ESG au niveau de la stratégie d'investissement de votre Fonds,
- Mise en place des gates,
- Modification de la présentation des frais Split en 2 blocs,
- Suppression des commissions de mouvement,
- Compensation partielle de la suppression de ces commissions par une hausse des frais de fonctionnement et autres services à 0,25%.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : service-clients@vega-im.com

1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La politique d'investissement de VEGA IM intègre une approche d'investissement ISR, basée sur la prise en compte des impacts ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des entreprises sélectionnées.

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement sert des objectifs multiples :

- Compléter l'approche historique d'investissement de VEGA IM sur les valeurs de croissance, de qualité et dont la gouvernance respecte les parties prenantes (salariés, actionnaires, société...),
- Construire des portefeuilles à fort potentiel de performance par la sélection de valeurs présentant le meilleur potentiel de croissance pérenne,
- Réduire le risque global des portefeuilles en investissant majoritairement dans des sociétés dont le risque ESG est faible,
- Réduire l'impact négatif des investissements (notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique), voire générer des impacts positifs,
- Transformer les risques ESG en opportunités d'investissement, en identifiant notamment des secteurs/sociétés qui s'adaptent ou contribuent à un monde en transition.

Dans la gestion du fonds, les thématiques ESG sont prises en compte via le score Sustainalytics et ses composantes qui se répartissent sur les piliers E, S ou G, ainsi que le suivi des controverses, qui viennent compléter l'analyse fondamentale de la valeur.

La gouvernance d'entreprise, au-delà de l'ESG, est fortement prise en compte par les gérants de VEGA IM qui s'attachent à analyser la qualité de la communication financière, du positionnement des dirigeants, de leur vision stratégique, des M&A en cours et de l'adéquation des annonces avec les résultats.

Les scores ESG interviennent de trois façons différentes dans le process d'investissement :

- Par l'exclusion de l'univers des émetteurs de la catégorie « Sévère » (Score ESG > 40)
- Par la sélection d'émetteurs combinant un risque ESG attractif, de bonnes perspectives de croissance et des fondamentaux solides (tel qu'estimé par les gérants de VEGA IM selon la méthodologie détaillée dans la section suivante)
- Dans la construction du portefeuille en :
 - o Privilégiant les entreprises présentant les risques ESG les plus faibles (catégories « Négligible » et « Low »),
 - o Limitant l'exposition aux émetteurs au risque ESG les plus élevés (catégorie « High »),
 - o Présentant un risque ESG global de portefeuille inférieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des plus mauvaises valeurs (contrainte label ISR).

La qualité ESG du portefeuille est ainsi principalement évaluée par la mesure du risque ESG global dans le respect des objectifs décrits ci-dessus.

Le fonds a obtenu le Label ISR en mars 2021.

1. Rapport de Gestion

Informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution/best selection », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est constituée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique RH de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.

- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La Direction Générale est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de VEGA INVESTMENT MANAGERS et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions supports sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie et ajustés des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Enfin, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont pris en considération pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

L'évaluation de la performance prend en compte, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

VEGA INVESTMENT MANAGERS veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de VEGA INVESTMENT MANAGERS mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, VEGA INVESTMENT MANAGERS peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Equilibre entre rémunération fixe et variable

VEGA INVESTMENT MANAGERS s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, VEGA INVESTMENT MANAGERS a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (contrats de conseil, mandats, OPCVM et AIFM).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille (y compris les gérants),
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables de certaines activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS, en lien avec la Direction de la conformité et du contrôle interne.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par VEGA INVESTMENT MANAGERS.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT pour le compte de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Les fonctions de conformité et de suivi des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, la Conformité intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. La Conformité et les Risques sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est validée par le Conseil d'administration de VEGA INVESTMENT MANAGERS dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération - comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées - sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et la Direction générale de NATIXIS IM. Ces éléments sont ensuite soumis, sous un format plus synthétique, à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de VEGA INVESTMENT MANAGERS, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et l'assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS avec les réglementations auxquelles elle est soumise, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de VEGA INVESTMENT MANAGERS est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

La rémunération du Directeur de la conformité et du contrôle interne et celle du Responsable des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués au comité des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. VEGA INVESTMENT MANAGERS se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand VEGA INVESTMENT MANAGERS délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre de 2023

Montant total des rémunérations brutes pour l'exercice écoulé, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel CDI, et nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 6 509 736 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2023 : 3 669 400 €

Effectifs concernés** : 74

**Rémunérations fixes annuelles 2023 (ie non prorata temporis)*

***Effectifs présents au 31/12/2023*

Montant agrégé des rémunérations brutes (fixes et variables) des membres du personnel CDI de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles et nombre de bénéficiaires :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 7 083 450 €

Effectifs concernés : 39

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

4. Rapport du commissaire aux comptes



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

VEGA PATRIMOINE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Vega Investment Managers

115, rue montmartre
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP VEGA PATRIMOINE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif VEGA PATRIMOINE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes



d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 03 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

A blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink.

Olivier GALIENNE

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	473 069 075,53	462 340 762,06
Actions et valeurs assimilées	216 776 451,58	229 273 000,80
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	216 776 451,58	229 273 000,80
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	256 292 623,95	232 769 251,26
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	256 292 623,95	232 769 251,26
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo­cia­bles	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	298 510,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	298 510,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 569 862,02	2 776 150,74
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 569 862,02	2 776 150,74
COMPTES FINANCIERS	2 293 207,34	0,00
Liquidités	2 293 207,34	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	476 932 144,89	465 116 912,80

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	456 197 047,91	461 532 782,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	12,96	29,40
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	12 639 702,38	-3 388 245,58
Résultat de l'exercice (a,b)	4 729 492,66	3 816 437,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	473 566 255,91	461 961 004,37
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	298 510,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	298 510,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	298 510,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	3 365 888,98	1 985 174,10
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 365 888,98	1 985 174,10
COMPTES FINANCIERS	0,00	872 224,33
Concours bancaires courants	0,00	872 224,33
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	476 932 144,89	465 116 912,80

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 0723	0,00	18 526 250,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	38 445,20	26 463,29
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 359 475,54	6 393 668,28
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 678 947,93	3 855 878,11
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	13 076 868,67	10 276 009,68
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	14 899,11	28 067,69
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	14 899,11	28 067,69
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	13 061 969,56	10 247 941,99
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	8 341 051,73	6 273 027,81
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 720 917,83	3 974 914,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8 574,83	-158 476,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 729 492,66	3 816 437,56

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

5. Comptes de l'exercice

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière du fonds, frais de distribution : rétrocessions à des distributeurs tiers ;
- Les frais de fonctionnement et autres services : Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs; Frais de Plateforme de distribution (Hors rétrocessions), Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/Prospectus et reportings réglementaires; Coût d'administration des sites internet, Frais d'audit et de promotion des labels, Frais de commissaires aux comptes, Frais liés au dépositaire, Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, Frais fiscaux, Frais de mise en oeuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPC; Cotisations Associations professionnelles obligatoires; Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ; Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales; Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part RC et RD : 1,50% TTC maximum par an Part I : 0,70% TTC maximum par an Part NC et ND : 1,10% TTC maximum par an Part PC : 1,30% TTC maximum par an
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,25% TTC Taux maximum par an (*)
Commissions de mouvement Prestataire percevant les commission de mouvement : la société de gestion (VEGA INVESTMENT MANAGERS)	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% de la surperformance réalisée par l'OPCVM, au cours de l'exercice, par rapport à la progression de son indicateur de référence (**)

(*) Le taux maximum de frais de fonctionnement et autres services pourra être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs. Tout dépassement de ce taux maximum sera pris en charge par la société de gestion.

(**) Un exemple de calcul détaillé de la surperformance pourra être remis au souscripteur.

5. Comptes de l'exercice

Commission de surperformance:

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est 45% de l'indice CAC 40, dividendes nets réinvestis, 30% de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis, 25% de l'indice €STR Capitalisé. Il est libellé en euro.

Les performances passées par rapport à l'indice composite de référence servant de base de calcul à la commission de surperformance sont disponibles sur le site web www.vega-im.com

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er juillet 2022.

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1^{er} juillet au 30 juin.

2/ La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 15 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

5. Comptes de l'exercice

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le fonds enregistre une performance négative pour autant que le fonds surperforme son indice de référence.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

En cas de rachat de parts, la part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

5. Comptes de l'exercice

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part VEGA PATRIMOINE ISR I	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND	Distribution	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD	Distribution	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	461 961 004,37	372 963 243,08
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	30 685 820,40	117 262 965,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-45 193 992,58	-75 245 480,14
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	18 617 471,69	16 874 486,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 327 608,74	-17 526 903,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 781 950,00	6 080 940,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 979 990,00	-6 500 800,00
Frais de transactions	-449 019,97	-1 330 205,98
Différences de change	-5 672,79	64 093,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 478 636,87	45 875 995,61
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	47 845 571,18	39 366 934,31
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-39 366 934,31	6 509 061,30
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	298 510,00	-491 550,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	-298 510,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	298 510,00	-193 040,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-21 771,17	-40 694,68
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 720 917,83	3 974 914,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	473 566 255,91	461 961 004,37

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 992 428,08	0,63
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	253 300 195,87	53,49
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	256 292 623,95	54,12
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	256 292 623,95	54,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 293 207,34	0,48
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	19 149 076,04	4,04	41 444 270,39	8,75	195 699 277,52	41,32
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 293 207,34	0,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 786 008,66	1,01	2 369 339,21	0,50	2 477 466,53	0,52	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	507 218,12	0,11	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 194 450,10
	Souscriptions à recevoir	64 756,92
	Coupons et dividendes en espèces	310 655,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 569 862,02
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 139 692,45
	Rachats à payer	117 166,07
	Frais de gestion fixe	559 363,16
	Frais de gestion variable	1 549 667,30
TOTAL DES DETTES		3 365 888,98
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 796 026,96

5. Comptes de l'exercice

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part VEGA PATRIMOINE ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	117,2595	12 791 995,27
Parts rachetées durant l'exercice	-124,9017	-14 137 311,87
Solde net des souscriptions/rachats	-7,6422	-1 345 316,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 111,1970	
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC		
Parts souscrites durant l'exercice	882,07125	174 507,69
Parts rachetées durant l'exercice	-6 441,80492	-1 316 891,93
Solde net des souscriptions/rachats	-5 559,73367	-1 142 384,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	60 603,87549	
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND		
Parts souscrites durant l'exercice	6,21646	1 157,57
Parts rachetées durant l'exercice	-254,72794	-48 768,50
Solde net des souscriptions/rachats	-248,51148	-47 610,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 386,40937	
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 710,38110	286 370,99
Parts rachetées durant l'exercice	-526,78172	-89 420,54
Solde net des souscriptions/rachats	1 183,59938	196 950,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 686,42359	
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC		
Parts souscrites durant l'exercice	3 740,42095	17 421 232,00
Parts rachetées durant l'exercice	-6 302,21059	-29 159 604,06
Solde net des souscriptions/rachats	-2 561,78964	-11 738 372,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 581,14429	
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD		
Parts souscrites durant l'exercice	3,12207	10 556,88
Parts rachetées durant l'exercice	-133,38803	-441 995,68
Solde net des souscriptions/rachats	-130,26596	-431 438,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	534,86172	

5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part VEGA PATRIMOINE ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts VEGA PATRIMOINE ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 107 005,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88
Frais de gestion variables provisionnés	507 424,59
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,40
Frais de gestion variables acquis	30 959,79
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA PATRIMOINE ISR NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	164 879,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Frais de gestion variables provisionnés	42 827,79
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,33
Frais de gestion variables acquis	2 945,22
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA PATRIMOINE ISR ND	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 962,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Frais de gestion variables provisionnés	2 953,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,34
Frais de gestion variables acquis	74,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA PATRIMOINE ISR PC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 080,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Frais de gestion variables provisionnés	4 179,87
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,31
Frais de gestion variables acquis	170,11
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 455 239,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,68
Frais de gestion variables provisionnés	914 260,48
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,28
Frais de gestion variables acquis	38 285,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA PATRIMOINE ISR RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	33 217,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Frais de gestion variables provisionnés	5 263,77
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,26
Frais de gestion variables acquis	322,99
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			24 492 604,29
	FR0014008PC1	BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	4 293 294,97
	FR001400F075	BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	4 244 380,44
	FR001400O671	BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	3 079 232,95
	FR0013463775	CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	3 098 178,58
	FR0013521630	CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	2 608 310,96
	FR0013336534	CNP ASSURANCES 4.75% PERP	2 866 886,72
	FR001400F620	CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	4 302 319,67
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			24 492 604,29

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	12,96	29,40
Résultat	4 729 492,66	3 816 437,56
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 729 505,62	3 816 466,96

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 873 929,80	1 560 383,43
Total	1 873 929,80	1 560 383,43

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	142 710,98	125 165,16
Total	142 710,98	125 165,16

5. Comptes de l'exercice

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND		
Affectation		
Distribution	9 825,56	8 435,56
Report à nouveau de l'exercice	6,18	12,68
Capitalisation	0,00	0,00
Total	9 831,74	8 448,24
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	4 386,40937	4 634,92085
Distribution unitaire	2,24	1,82
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	292,19	247,87

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 408,46	6 088,26
Total	14 408,46	6 088,26

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 673 589,26	2 102 087,24
Total	2 673 589,26	2 102 087,24

5. Comptes de l'exercice

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD		
Affectation		
Distribution	15 034,96	14 293,59
Report à nouveau de l'exercice	0,42	1,04
Capitalisation	0,00	0,00
Total	15 035,38	14 294,63
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	534,86172	665,12768
Distribution unitaire	28,11	21,49
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	629,06	628,09

5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	12 639 702,38	-3 388 245,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	12 639 702,38	-3 388 245,58

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 405 768,62	-885 892,30
Total	3 405 768,62	-885 892,30

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	333 492,74	-94 549,15
Total	333 492,74	-94 549,15

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	22 918,64	-6 351,02
Total	22 918,64	-6 351,02

5. Comptes de l'exercice

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	39 388,10	-6 496,65
Total	39 388,10	-6 496,65

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 788 754,28	-2 378 820,74
Total	8 788 754,28	-2 378 820,74

	28/06/2024	30/06/2023
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	49 380,00	-16 135,72
Total	49 380,00	-16 135,72

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	363 873 818,00	416 090 546,69	372 963 243,08	461 961 004,37	473 566 255,91
Part VEGA PATRIMOINE ISR I en EUR					
Actif net	182 344 673,60	217 004 482,53	142 692 469,89	121 151 203,69	127 732 785,51
Nombre de titres	1 968,8274	1 968,9416	1 491,0406	1 118,8392	1 111,1970
Valeur liquidative unitaire	92 615,87	110 213,77	95 699,92	108 282,94	114 950,62
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	150,55	4 909,15	5 478,78	-791,79	3 064,95
Capitalisation unitaire sur résultat	754,01	754,63	2 021,24	1 394,64	1 686,40
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC en EUR					
Actif net	13 611 709,88	15 028 243,93	11 472 701,43	12 896 856,34	12 498 647,00
Nombre de titres	80 864,22681	75 191,04604	66 371,25477	66 163,60916	60 603,87549
Valeur liquidative unitaire	168,32	199,86	172,85	194,92	206,23
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	2,67	8,90	9,91	-1,42	5,50
Capitalisation unitaire sur résultat	1,03	0,98	2,87	1,89	2,35
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND en EUR					
Actif net	1 087 405,97	1 147 411,84	1 009 604,82	866 494,44	859 080,91
Nombre de titres	6 553,59519	5 860,13955	5 991,10816	4 634,92085	4 386,40937
Valeur liquidative unitaire	165,92	195,79	168,51	186,94	195,85
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	2,65	8,73	9,68	-1,37	5,22
Distribution unitaire sur résultat	1,03	0,96	2,80	1,82	2,24
Crédit d'impôt unitaire	0,01	0,04	0,048	0,00	0,00 (*)

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	162,83	1 206 730,73	1 475 662,15
Nombre de titres	0,00	0,00	1,13791	7 502,82421	8 686,42359
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	143,09	160,83	169,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,02	-0,86	4,53
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	1,30	0,81	1,65
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC en EUR					
Actif net	162 528 646,89	178 079 884,67	215 704 881,19	323 644 042,75	329 150 536,64
Nombre de titres	41 479,84681	38 427,76725	54 036,07180	72 142,93393	69 581,14429
Valeur liquidative unitaire	3 918,25	4 634,14	3 991,86	4 486,15	4 730,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	62,78	206,88	229,51	-32,97	126,30
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,28	6,23	48,17	29,13	38,42
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD en EUR					
Actif net	4 301 381,66	4 830 523,72	2 083 422,92	2 195 676,42	1 849 543,70
Nombre de titres	1 472,32986	1 398,02025	700,91891	665,12768	534,86172
Valeur liquidative unitaire	2 921,47	3 455,26	2 972,41	3 301,13	3 457,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	46,96	154,25	170,97	-24,25	92,32
Distribution unitaire sur résultat	0,00	4,64	35,88	21,49	28,11
Crédit d'impôt unitaire	0,00	1,58	0,814	0,00	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,06	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	14 000	529 060,00	0,12
E.ON AG NOM.	EUR	290 000	3 553 950,00	0,75
KNORR-BREMSE AG	EUR	29 150	2 078 395,00	0,44
TOTAL ALLEMAGNE			6 161 405,00	1,31
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	78 656	12 685 639,68	2,68
AXA	EUR	328 900	10 054 473,00	2,12
BNP PARIBAS	EUR	185 000	11 013 050,00	2,33
DASSAULT SYST.	EUR	145 000	5 118 500,00	1,08
EDENRED	EUR	59 900	2 360 659,00	0,50
ESSILORLUXOTTICA	EUR	49 630	9 985 556,00	2,11
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	21 670	2 641 573,00	0,56
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 490	9 608 600,00	2,03
L'OREAL	EUR	30 090	12 338 404,50	2,60
LEGRAND SA	EUR	28 650	2 654 136,00	0,56
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	30 400	21 693 440,00	4,58
MICHELIN (CGDE)	EUR	165 500	5 976 205,00	1,27
PERNOD RICARD	EUR	19 000	2 407 300,00	0,51
SAFRAN SA	EUR	48 250	9 524 550,00	2,01
SAINT-GOBAIN	EUR	59 000	4 284 580,00	0,90
SANOFI	EUR	125 000	11 242 500,00	2,37
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	69 500	15 588 850,00	3,29
SOCIETE GENERALE SA	EUR	60 000	1 315 200,00	0,28
TOTALENERGIES SE	EUR	80 000	4 986 400,00	1,05
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	180 000	5 025 600,00	1,06
VINCI SA	EUR	95 000	9 346 100,00	1,97
TOTAL FRANCE			169 851 316,18	35,86
JERSEY				
CVC CAPITAL PARTNERS PLC	EUR	60 000	1 028 100,00	0,22
TOTAL JERSEY			1 028 100,00	0,22
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	89 000	11 415 140,00	2,41
ASML HOLDING NV	EUR	6 260	6 035 892,00	1,27
IMCD BV	EUR	10 000	1 293 000,00	0,28
STELLANTIS NV	EUR	250 000	4 619 000,00	0,97
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	58 500	1 625 130,00	0,35
TOTAL PAYS-BAS			24 988 162,00	5,28
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	17 000	2 477 466,53	0,52
RELX PLC	EUR	76 150	3 271 404,00	0,69
TOTAL ROYAUME-UNI			5 748 870,53	1,21

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	135 000	2 369 339,21	0,50
TOTAL SUEDE			2 369 339,21	0,50
SUISSE				
GALDERMA GROUP AG	CHF	15 509	1 191 055,13	0,25
NOVARTIS AG-REG	CHF	36 000	3 594 953,53	0,76
STMICROELECTRONICS NV	EUR	50 000	1 843 250,00	0,39
TOTAL SUISSE			6 629 258,66	1,40
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			216 776 451,58	45,78
TOTAL Actions et valeurs assimilées			216 776 451,58	45,78
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 1.301% 25-09-49	EUR	3 500 000	3 055 284,93	0,65
ALLIANZ SE 4.252% 05-07-52	EUR	3 000 000	3 091 219,43	0,65
ENBW ENERGIE BADENWUERTTEMBERG 1.875% 29-06-80	EUR	3 000 000	2 840 277,33	0,60
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	EUR	3 000 000	2 390 396,10	0,50
MUNICH RE 1.25% 26-05-41	EUR	5 000 000	4 187 760,62	0,89
VOLKSWAGEN BANK 2.5% 31-07-26	EUR	3 000 000	2 991 252,38	0,63
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25-03-29	EUR	2 000 000	2 090 219,04	0,44
TOTAL ALLEMAGNE			20 646 409,83	4,36
ESPAGNE				
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 868 692,46	0,61
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	2 500 000	2 229 293,03	0,47
CAIXABANK 1.25% 18-06-31 EMTN	EUR	4 500 000	4 247 547,53	0,90
CAIXABANK 6.125% 30-05-34 EMTN	EUR	3 000 000	3 192 953,01	0,67
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	EUR	2 500 000	2 565 239,52	0,54
NT CONS FIN 0.0% 23-02-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 831 760,00	0,60
TOTAL ESPAGNE			17 935 485,55	3,79
FRANCE				
A 3.375% 06-07-47 EMTN	EUR	3 000 000	3 045 633,44	0,64
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	4 000 000	3 321 983,50	0,71
AXA 3.25% 28-05-49 EMTN	EUR	3 000 000	2 869 189,32	0,60
BNP 4.032 12/31/49	EUR	6 500 000	6 589 089,43	1,39
BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	EUR	4 500 000	4 293 294,97	0,90
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	4 000 000	4 244 380,44	0,90
BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	EUR	3 000 000	3 079 232,95	0,65
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	EUR	4 000 000	3 599 839,02	0,76
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	4 000 000	3 575 817,26	0,75
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	4 000 000	3 498 073,77	0,74
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	3 500 000	3 098 178,58	0,65
CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	EUR	3 000 000	2 608 310,96	0,55
CNP ASSURANCES 4.75% PERP	EUR	3 000 000	2 866 886,72	0,60

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	EUR	4 000 000	4 302 319,67	0,91
CRED AGRI ASSU 4.5% PERP	EUR	4 000 000	4 104 200,00	0,86
CREDIT LOGEMENT 1.35% 28-11-29	EUR	3 000 000	2 981 442,30	0,63
EDF 2.625% PERP	EUR	5 000 000	4 528 347,26	0,96
EDF 5.0% PERP EMTN	EUR	3 000 000	3 047 298,44	0,65
ENGIE 1.5% PERP	EUR	4 000 000	3 579 285,90	0,75
ENGIE 1.875% PERP	EUR	3 000 000	2 480 235,00	0,52
LAMON 2 1/8 06/23/31	EUR	2 500 000	2 155 284,93	0,46
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	3 000 000	3 080 789,02	0,65
SG 0.875% 22-09-28	EUR	4 000 000	3 656 578,47	0,78
SG 4.75% 28-09-29	EUR	4 000 000	4 249 296,94	0,90
SOCIETE GENERALE	EUR	3 000 000	2 878 869,75	0,61
SOGECAP 4.125% PERP	EUR	1 500 000	1 502 910,25	0,31
SOGECAP 6.5% 16-05-44	EUR	4 000 000	4 305 799,45	0,91
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	3 000 000	3 189 323,01	0,68
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	3 000 000	2 992 428,08	0,64
TOTAL FRANCE			99 724 318,83	21,06
ITALIE				
A2A EX AEM 5.0% PERP	EUR	2 500 000	2 486 922,13	0,52
ASS GENERALI 1.713% 30-06-32	EUR	3 500 000	2 901 513,52	0,61
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	EUR	2 500 000	2 260 260,04	0,48
ASS GEN FIX 27-10-47 EMTN	EUR	3 500 000	3 749 700,61	0,79
ENEL 3.375% PERP	EUR	3 500 000	3 476 511,84	0,74
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	2 500 000	2 787 903,69	0,59
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	4 000 000	3 608 656,71	0,77
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 269 517,70	0,90
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	4 000 000	4 292 567,65	0,91
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	EUR	3 000 000	3 071 850,74	0,65
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.625% 07-02-29	EUR	3 000 000	3 138 733,36	0,67
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	3 500 000	3 495 681,82	0,73
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	3 500 000	3 529 170,68	0,75
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	4 000 000	3 952 991,26	0,83
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	4 000 000	3 865 421,42	0,81
TOTAL ITALIE			50 887 403,17	10,75
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 0.5% 23-09-29 EMTN	EUR	3 000 000	2 559 963,36	0,54
DEME INV 3.5% 01-10-46 EMTN	EUR	5 000 000	5 068 439,07	1,07
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	3 000 000	2 813 639,75	0,60
IBERDROLA INTL BV 1.825% PERP	EUR	3 000 000	2 627 850,98	0,56
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	2 000 000	2 012 730,98	0,42
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	3 000 000	2 892 117,33	0,61
ING GROEP NV 2.5% 15-11-30	EUR	3 500 000	3 332 718,84	0,70
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	4 000 000	3 584 279,56	0,75
TELEFONICA EUROPE BV 2.502% PERP	EUR	2 500 000	2 386 364,45	0,50

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	3 000 000	3 054 999,92	0,65
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 0.875% 22-09-28	EUR	4 000 000	3 586 058,47	0,76
TOTAL PAYS-BAS			33 919 162,71	7,16
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81	EUR	3 000 000	2 901 965,66	0,61
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29-05-54	EUR	3 000 000	2 997 868,97	0,63
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	3 000 000	3 163 747,60	0,67
TOTAL PORTUGAL			9 063 582,23	1,91
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	3 500 000	3 496 605,86	0,74
BARCLAYS 4.973% 31-05-36 EMTN	EUR	2 500 000	2 522 174,73	0,53
HSBC 3.125% 07-06-28 EMTN	EUR	4 000 000	3 902 701,64	0,82
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	5 000 000	5 504 667,35	1,16
LLOYDS BANKING GROUP 4.375% 05-04-34	EUR	2 500 000	2 507 319,86	0,53
NATWEST GROUP 1.75% 02-03-26	EUR	4 000 000	3 968 337,26	0,84
SWISS RE FINANCE UK 2.714% 04-06-52	EUR	2 500 000	2 214 454,93	0,47
TOTAL ROYAUME-UNI			24 116 261,63	5,09
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			256 292 623,95	54,12
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			256 292 623,95	54,12
Créances			1 569 862,02	0,33
Dettes			-3 365 888,98	-0,71
Comptes financiers			2 293 207,34	0,48
Actif net			473 566 255,91	100,00

5. Comptes de l'exercice

■ Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part VEGA PATRIMOINE ISR ND

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	9 825,56	EUR	2,24	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	9 825,56	EUR	2,24	EUR

Décomposition du coupon : Part VEGA PATRIMOINE ISR RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	15 034,96	EUR	28,11	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	15 034,96	EUR	28,11	EUR

6. Annexe(s)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

VEGA PATRIMOINE ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500K49HDVK3FF5G13



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **Indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif social : __%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 64,69% d'investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 30/06/2024

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG), mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Il a investi partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union européenne.

Les critères environnementaux (notamment les émissions carbone et la prévention des risques environnementaux) et sociaux (notamment le respect des droits humains et le dialogue social) dans leur globalité sont pris en compte dans la gestion de ce produit.

VEGA IM applique à chaque investissement un score ESG global qui est pris en compte dans le processus d'investissement.

Ainsi, le portefeuille a exclu de ses investissements les valeurs dont le risque ESG a été qualifié de sévère.

Il est investi majoritairement dans des valeurs dont le risque ESG est jugé négligeable et faible (78,84 % de l'actif net du produit) et les valeurs à risques jugés élevés sont restées accessoires (0,00 % de l'actif net du produit).

● Quelle a été la performance des Indicateurs de durabilité ?

VEGA IM a suivi la durabilité de ses produits selon deux approches :

Dans une première approche, VEGA IM a effectué le suivi d'indicateurs permettant de vérifier le respect des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit, directement ou indirectement via les OPC sous-jacents :

- L'exposition à des activités contribuant à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies : 70,25 % de l'actif net du produit;
- La part d'obligations durables (obligations vertes et/ou sociales) dans les investissements obligataires : 20,32 % de l'actif net du produit;



- La note ESG (prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des émetteurs avec un filtre spécifique sur les pratiques de gouvernance. Le portefeuille a un risque ESG* de 15,14 (15,69 lors du précédent exercice) et un risque de Corporate governance* de 1,84 (3,47 lors du précédent exercice).

Dans une seconde approche, VEGA IM a effectué un suivi des indicateurs suivants :

- L'intensité carbone des investissements - 87,97 tonnes de CO2 équivalent par MEUR de chiffre d'affaires (110,07 tonnes de CO2 lors du précédent exercice);
- Le taux de féminisation des conseils des entreprises - 38,63% (40,00% lors du précédent exercice);
- Les signataires du pacte mondial des Nations unies - 100,00% (100,00% lors du précédent exercice).

*** Score ESG :** Le score ESG reflète une appréciation globale des risques ESG matériels pour la société évaluée, et les moyens mis en œuvre pour leur mitigation. Il est synthétisé par une note pour chaque émetteur sur une échelle comprise entre 0 (absence de risque) et 100 (risque maximal) qui constitue l'évaluation globale de ce risque.

***Corporate Governance :** L'indicateur « Corporate Governance » du fournisseur de données Sustainalytics est un composant du score de gouvernance et du score ESG global. Ce score est composé d'une analyse sur 6 thèmes : qualité et intégrité du conseil d'administration et de la direction, structure du conseil d'administration, droits des actionnaires, politique de rémunération, audit et rapport financier, gouvernance du conseil d'administration. Cet indicateur est noté entre 0 (meilleur niveau) et 10 (pire niveau).

...et par rapport aux périodes précédentes ?

	Investissements durables	Score ESG	Score Corporate Governance	Intensité carbone scope 1 et 2	Indépendance du Board
30/06/2023	50,09%	15,69	3,47	110,07	0,00%
30/06/2024	64,69%	15,14	1,84	87,97	0,00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

L'objectif des investissements durables de ce produit est la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Selon la réglementation SFDR, un Investissement durable est défini à travers 3 critères cumulatifs :

- Il doit contribuer à un objectif de développement durable (ODD)
- Il ne cause pas de préjudice important sur les autres facteurs de durabilité (DNSH)
- Il intègre des bonnes pratiques de gouvernance

VEGA IM a mis en place une méthodologie permettant de définir la part d'investissements durables de ses détentions directes ou indirectes.

La part d'investissements durables de ce produit a été de 64,69% (par rapport à 50,09% lors du précédent exercice).

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que ses investissements sous-jacents ne causent pas de préjudices importants sur les aspects de durabilité, VEGA IM a effectué un suivi quantitatif et qualitatif des indicateurs des principales incidences négatives définies par le régulateur.

Les modalités de prise en compte sont précisées ci-dessous.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de vérifier que ses investissements durables ne causent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux, VEGA IM a recours aux indicateurs d'incidences négatives (PAI) définies par le régulateur.

VEGA IM effectue un suivi quantitatif des principales incidences négatives (PAI) de ses investissements, si le taux de couverture des données est satisfaisant. Les PAI sont calculées au niveau de chaque valeur, en transparence. VEGA IM a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données PAI sur ses émetteurs sous-jacents.

Pour le suivi qualitatif des investissements durables, VEGA IM a mis en place des filtres complémentaires aux indicateurs PAI :

- Filtres sectoriels (aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises ayant des activités générant un impact négatif avéré sur l'environnement ou la société)
- Filtre sur les sociétés dont le risque ESG est considéré comme élevé
- Filtre sur les sociétés avec un score de controverses sévère

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Tout émetteur ne respectant pas les seuils quantitatifs des PAI ainsi que les filtres qualitatifs n'a pas été considéré comme un investissement durable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

VEGA IM a mis en place une exclusion des sociétés ne respectant pas les standards internationaux, comme le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations qui s'appuient en particulier sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des Nations Unies contre la corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

En sus des seuils plus restrictifs, appliqués pour identifier les investissements durables, VEGA IM prend en considération les principales incidences négatives (PAI) pour l'intégralité des investissements du produit, en s'appuyant sur les indicateurs obligatoires ainsi que deux indicateurs optionnels définis dans la réglementation SFDR.

VEGA IM effectue un suivi quantitatif des PAI, sous réserve de la disponibilité des données. Les PAI sont calculées sur tous les émetteurs du produit, qu'ils soient détenus en direct ou indirectement via des OPC sous-jacents. VEGA IM a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données relatives aux émetteurs dans lesquels le produit investit.

Ainsi, ce produit prend en compte les enjeux ESG suivants :

- La transition vers une économie bas carbone
- La préservation des ressources naturelles
- La préservation des terres et des océans
- La gestion/réduction des déchets
- La préservation de la biodiversité
- La protection des droits sociaux & humains
- Les relations sociales
- L'investissement dans le capital humain
- Lutte contre la corruption

Les modalités de prise en compte des PAI sont décrites dans la note méthodologique sur l'investissement durable de VEGA IM (<https://www.vega-im.com/informations-reglementaires>).





La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: juil. 2023 - juin 2024

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

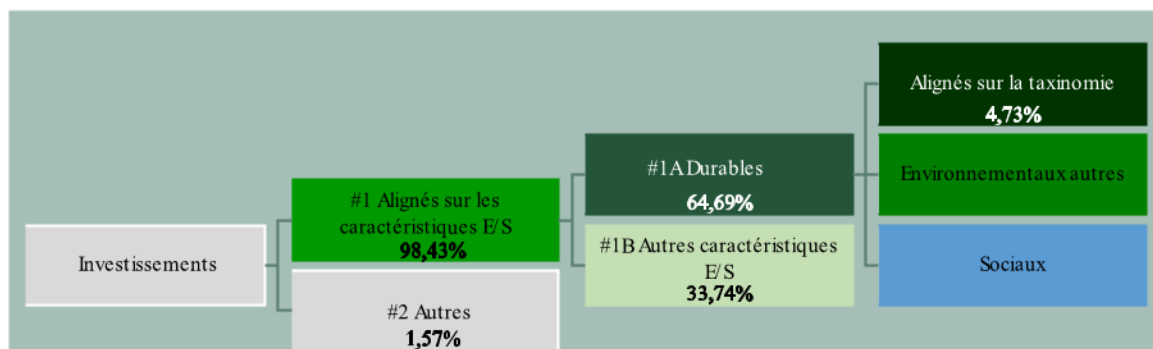
Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	Industrie manufacturière	4,58 %	France
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie manufacturière	3,29 %	France
FR0000120073	AIR LIQUIDE SA	Industrie manufacturière	2,68 %	France
FR0000120321	L'OREAL	Industrie manufacturière	2,61 %	France
NL0000235190	AIRBUS GROUP SE	Industrie manufacturière	2,41 %	Pays-Bas
FR0000120578	SANOFI	Industrie manufacturière	2,37 %	France
FR0000131104	BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	2,33 %	France
FR0000120628	AXA SA	Activités financières et d'assurance	2,12 %	France
FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	2,11 %	France
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	2,03 %	France
FR0000073272	SAFRAN SA	Industrie manufacturière	2,01 %	France
FR0000125486	VINCI SA	Construction	1,97 %	France
FR0012329845	BNP V4.032 PERP	Activités financières et d'assurance	1,39 %	France
NL0010273215	ASML HOLDING NV	Industrie manufacturière	1,27 %	Pays-Bas
FR001400AJ45	MICHELIN ORD	Industrie manufacturière	1,26 %	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Exposition sectorielle des investissements durables du produit

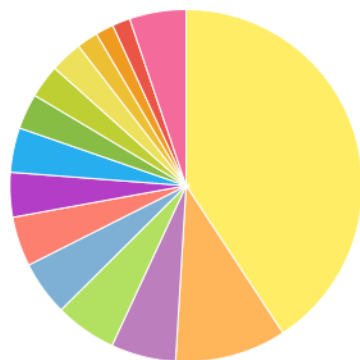
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



- Activités financières et d'assurance 26,39%
- Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industr.. 6,61%
- Fabrication d'équipements électriques 3,85%
- Industrie pharmaceutique 3,66%
- Fabrication de matériels de transport 3,24%
- Industrie chimique 2,95%
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur .. 2,65%
- Autres activités de services 2,65%
- Autres industries manufacturières; réparation et installatio.. 2,11%
- Construction 1,97%
- Télécommunications 1,91%
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi .. 1,26%
- Édition, audiovisuel et diffusion 1,08%
- Production et distribution d'eau; assainissement, gestion de.. 1,06%
- Autres instruments durables 3,36%



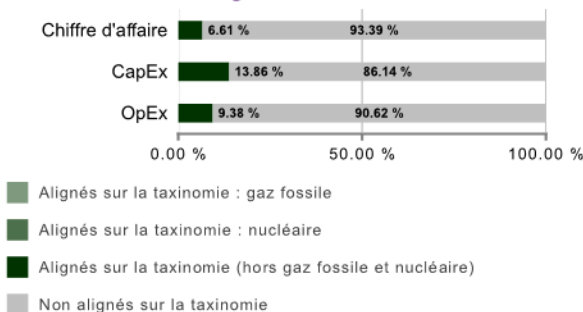
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

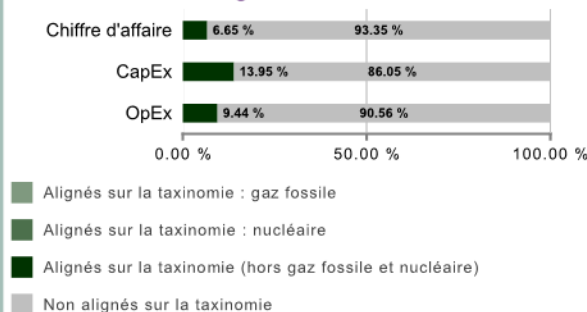
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 99,35% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements dans des activités transitoires a été de 0,00%.

La part d'investissements dans des activités habilitantes a été de 3,77%.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, notre méthodologie de mesure de la part d'investissements durables ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, notre méthodologie de mesure de la part d'investissements durables ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit.

Cette poche du produit est composée de :

- Produits dérivés (-0,11 %)
- Émetteurs non-analysés à la suite d'un manque de données (1,57 %)
- Valeurs, détenues via des OPC sous-jacents, qui ne sont pas alignées avec la politique d'investisseur responsable de VEGA IM (0,00 %). VEGA IM s'assure que ces valeurs ne représentent qu'une part marginale du portefeuille

Les investissements de cette section n'ont pas de garanties environnementales ou sociales minimales, mais ont vocation à représenter une part restreinte du produit.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus de gestion du produit a été réalisé dans le respect de la politique d'investissement basée sur les principes d'investisseur responsable de VEGA IM, avec notamment la prise en compte des facteurs et du risque de durabilité dans les décisions d'investissement.

VEGA IM a retenu la plateforme Sequantis LT pour administrer et collecter les données ESG dans l'ensemble de son système d'information. L'intégration de cette plateforme ESG dans l'architecture du SI de VEGA IM permet la dissémination des données ESG pour servir toutes les filières métiers, notamment à la gestion, le reporting et aux Contrôles/Risques.

Ainsi, un contrôle et un monitoring du respect des caractéristiques environnementales et sociales du produit sont effectués mensuellement.

VEGA Investment Managers

115, rue Montmartre - CS 21818 - 75080 Paris CEDEX 02 - Tél. : +33 (0) 1 58 19 61 00 - www.vega-im.com
Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 1 957 688,25 euros - 353 690 514 RCS Paris - TVA : FR 00 353 690 514
Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 04000045
Bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management numéro FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME
Siège social : 115, rue Montmartre 75002 PARIS